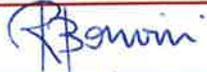


4. Processus de validation

A. Signatures des parties prenantes

Le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 prévoit que le PRS soit élaboré par le comité d'école en y associant les coordinateurs de cycle et en tenant compte des avis des représentants des parents et du président de la commission scolaire ou de son délégué. Il s'agit ici de recueillir les signatures de ces acteurs scolaires dans le premier tableau. Néanmoins, dans certains cas, d'autres acteurs scolaires participent à l'élaboration du PRS ; leur nom et signature peuvent être ajoutés dans le second tableau.

Acteurs scolaires dont les signatures sont requises	Noms et signatures
Comité d'école <i>(le Président)</i>	BONVINI RONNY 
Équipes pédagogiques <i>(les coordinateurs de cycle)</i>	C1 CAROLINE OURTH  C2 PATRICIA WEICHERDING  C3 SANDRA BOZ  C4 CLAUDE KASEL 
Représentants des parents	MIREILLE FOLSCHETE  NATASCHA MINOCCHI 
Commission scolaire <i>(le Président)</i>	ALEX BODRY 

Autres acteurs scolaires	Noms et signatures
Maison-Relais	
Instituteur/Institutrice-ressources	
Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :	



Cette page est à imprimer, remplir, scanner en format pdf, puis à envoyer à l'Agence-qualité en annexe au présent document.